



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°887) DE MISE A
DISPOSITION AUDITORIUM JEAN-PIERRE-
MIQUEL A L'ASSOCIATION «OBOE FANTASY»,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-307
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Oboe fantasy » représentée par son Trésorier Monsieur Romain GERBI, dont le siège est situé 2 rue Jules Ferry, 93230 Romainville, d'organiser un enregistrement le 12 juillet de 14h00 à 17h00 et le 13 juillet 2023 de 10h00 à 13h00 à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Oboe fantasy » représentée par son Trésorier Monsieur Romain GERBI, dont le siège est situé 2 rue Jules Ferry, 93230 Romainville, une convention de location de salle pour un montant de 63 € TTC (soixante-trois euros), afin d'organiser un enregistrement le 12 juillet de 14h00 à 17h00 et le 13 juillet 2023 de 10h00 à 13h00 à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN